

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09146921 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15838393	DU 6/03/25 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ADRIEN							
85876.01	PREGYPLAC BA 6MM-300/120	3,60	M2		6,63	23,87		
	dont Eco-Contribution					(0,36)		
BON N° 15838395	DU 6/03/25 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ADRIEN							
175204.01	EPONGE MOUSSE PU 160/100/55 OBRA	1	U		1,53	1,53		
	dont Eco-Contribution					(0,01)		
292415.01	ENDUIT LIGHT PE GL -1L GYPSO	1	U		17,32	17,32		
171542.01	SEAU CHOC 13L ANSE 5,3MM POIGN.OBRA	1	U		4,39	4,39		
	dont Eco-Contribution					(0,02)		
628929.01	TRAPPE ALU+PLAQUE HYDRO 30/30 GYPSO	1	U		91,95	91,95		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
BON N° 15838499	DU 10/03/25 ENLEVE	AG. CAHORS						
	Signé par ANAIS							
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	52	ML		1,07	55,64		
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML		0,76	22,80		
	dont Eco-Contribution					(0,30)		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	6	U		6,94	41,64		
	dont Eco-Contribution					(0,78)		
11562.01	COLLE PRO HP GRIS -SAC 25KG EDILIS	2	U		16,25	32,50		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09146921 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
11441.01	COLLE PRO HP BLANC -SAC 25KG EDILIS	4	U		19,58	78,32		
BON N° 15838504 DU 10/03/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ANAIS								
175005.01	LISSE POUR FOURRURE-3,00ML GYPSO	12	ML		0,78	9,36		
	dont Eco-Contribution					(0,12)		
175002.02	FOURRURE F47-2,70ML GYPSO	27	ML		0,88	23,76		
	dont Eco-Contribution					(0,27)		
312918.01	APPUI MURAL 120MM -BTE 50 GYPSO	1	U		41,00	41,00		
	dont Eco-Contribution					(0,16)		
104712.01	VIS TTPC 25 -BTE 1000 GYPSO	1	U		8,00	8,00		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
BON N° 15838534 DU 11/03/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ANAIS								
290731.01	PAR PHONIC 2X650/ 60-45MM R1,10	15,60	M2		1,68	26,21		
	dont Eco-Contribution					(0,31)		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA	4	U		6,94	27,76		
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
171542.01	SEAU CHOC 13L ANSE 5,3MM POIGN.OBRA	2	U		4,39	8,78		
	dont Eco-Contribution					(0,04)		
728027.01	LAME PARFAIT LISS 25CM	1	U		24,94	24,94		
65380.01	BANDE A JOINT 3D -150ML GYPSO	1	U		6,73	6,73		
	dont Eco-Contribution					(0,03)		
312923.01	APPUI MURAL 140MM -BTE 50 GYPSO	1	U		42,00	42,00		
	dont Eco-Contribution					(0,17)		
BON N° 24737085 DU 13/03/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC Signé par AC								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

N°TVA:

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



FACTURE n° 09146921 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
628952.01	CROISILLON LG/PL 2MM (300) EDILIS dont Eco-Contribution	1	U		3,11	3,11 (0,03)		
670051.01	JOINT ACRYLIQUE BLANC 300ML GYPSO dont Eco-Contribution	2	U		3,68	7,36 (0,30)		
2435.01	PREGYDRO BA13MM-250/120 dont Eco-Contribution	6	M2		7,69	46,14 (0,60)		
287166.01	ENDUIT NORMAL G8 -SAC 25KG GYPSO	1	U		21,03	21,03		
721094.01	CORNIERE RENF.ALUZINC -2,50ML GYPSO dont Eco-Contribution	10	ML		0,89	8,90 (0,10)		
BON N° 15838739 DU 14/03/25 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ANAIS								
245864.01	SCIE CIRCULAIRE 1200W D190 HS7601K dont Eco-Contribution	1	U		129,78	129,78 (0,42)		
BON N° 24737330 DU 27/03/25 ENLEVE AG. CASTELFRANC Signé par AC								
1860.01	MANCHON FF BUT.D100 UM2T dont Eco-Contribution	3	U		2,11	6,33 (0,03)		
1741.01	TAMPON RED.MF SIMPLE D100/ 80 UT8	2	U		6,29	12,58		
1682.01	TAMPON VISITE+BOUCH.MF D100 UFT	2	U		3,70	7,40		
1848.01	CULOTTE FF 45°D100 UBT144 dont Eco-Contribution	2	U		7,50	15,00 (0,02)		
1812.01	COUDE FF 45° D100 UCT44 dont Eco-Contribution	1	U		5,22	5,22 (0,01)		
665185.01	DISQUE TRONC.INOX XT38 125/1	1	U		1,92	1,92		
288997.02	MARQUEUR INDELEBILE BISEAU ROUGE	1	U		1,23	1,23		
325364.01	MESURE NEUTRE 5M/25MM JAUNE MAGN.	1	U		5,01	5,01		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 323666

M. CASTANIER ADRIEN
CAUNEZIL
46140 PARNAC



N°TVA:

FACTURE n° 09146921 du 31/03/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
567527.01	CUTTER DE SECURITE 18MM EDIA	1	U		7,50	7,50		
144482.01	CHEVILLE ARPON 8/30 MARRON (100)	1	U		6,28	6,28		
	FRAIS FIXES					5,00		
	Total Eco-Contribution					(5,18)		
<i>Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.</i> <i>Carte N°2921001142644 Adrien CASTANIER</i>								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel. CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
878,29	20,00% 175,66	1.053,95	30/04/25	L.C.R.	11206 00090 90011045896 97

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.